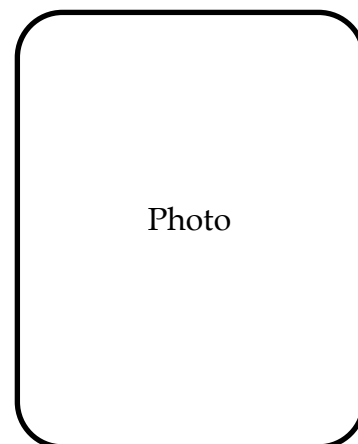




FICHE DE CANDIDATURE RENTREE 2019-2020



NOM :

Prénom : **Date de naissance :**

Numéro de téléphone du nageur :

Mail du nageur :

Adresse complète :

.....

Classe et établissement en 2018-2019 :

Adresse de l'établissement :

Club d'appartenance en 2018-2019 :

N° de licence FFN 2018-2019 :

RESPONSABLES LEGAUX

Père : tél. :

Mère : tél. :

Adresse (si différente) :

Mails : @

Mails : @

Volume hebdomadaire en heure et kilométrage par séance

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Natation bassin						
PPG, Muscu						

Résultats sportifs de l'année en cours et de l'année précédente :

.....

.....

.....

.....

Dossier à retourner complet avant le 7 Mai 2020

À l'adresse suivante :

Lycée Parc de Vilgénis, M. RENNUIT professeur d'EPS
80 rue de Versailles
91300 Massy

Ou

Par mail à l'adresse suivante :
xavier.rennuit@gmail.com

Documents complémentaires à fournir en vue de l'étude du dossier :

- certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la natation en compétition.
- Une photo d'identité à apposer sur la présente fiche
- Une lettre de présentation rédigée brièvement par l'élève exposant ses motivations.
- Une photocopie des deux derniers bulletins trimestriels.

Tests de sélection :

Deux modalités d'admission sont possibles :

- sur dossier (références fédérales, bulletin trimestriel, lettre de motivation...)
- sur test pratique qui comprendra une séance d'1h30 dans l'eau et d'un entretien de 15 min avec M. RENNUIT et M. MIQUELESTORENA.

Commission d'entrée :

Si la candidature sportive a été retenue, une commission scolaire d'entrée se réunira pour examiner le dossier scolaire de l'élève.

Vous serez prévenus par courrier de la décision de la commission durant le mois de juin. La décision d'affectation finale sera prise par l'inspecteur d'académie courant juillet.

Conditions supplémentaires :

- l'appartenance à un club affilié FFN est obligatoire.
- la licence UNSS (sport scolaire) est obligatoire pour tous les élèves de la section sportive (30 euros). Obligation de participer aux compétitions FFN et UNSS Excellence.
- obligation de participer au cross départemental.